

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA CELLE
SEANCE DU 10 JANVIER 2018**

Le conseil municipal, légalement convoqué le 04 janvier 2018, s'est réuni en session ordinaire le dix janvier deux mille dix-huit à vingt heures, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe AUZON, maire.

Nombre de membres en exercice : 11 – présents : 10 - nombre de votants : 10

Etaient présents : Philippe AUZON, Agnès CHANTRIER, Bernard RONDELET, Clément TOUZET, Sylvie MARCHAND, Christian TEINTURIER, Jean Yves LAVALETTE, Guy CHANTEMILANT, Gwennaëlle LE CLECH, Mathilde THEVENET.
Etait absente excusée : Marinette BERGER

Secrétaire de séance : Sylvie MARCHAND - La séance a été publique.
Le procès-verbal de la séance précédente est adopté

ORDRE DU JOUR :

- Avant-projet définitif et plan de financement de l'aménagement de gîtes dans l'ancienne mairie-école
- Classement de deux cloches de l'Eglise
- Achat terrains - résidence Séniors
- Préavis de départ des locataires du logement : 2, route de Bruère (prévoir remboursement de la caution)
- CCCF : élaboration d'un règlement local de publicité intercommunal.
- Questions diverses

Rajout à l'ordre du jour : Monsieur le maire propose de rajouter à l'ordre du jour une proposition de vente à la commune d'une grange par un particulier. Considérant l'urgence des démarches et le fait que ce dossier ait déjà été évoqué le 06 avril 2016 (DCM 2016-014), le conseil municipal demande au maire de rajouter ce point à l'ordre du jour de la séance.

DCM 2018 - 001 Classement de deux cloches de l'Eglise

Monsieur le maire fait lecture du courriel de la DRAC Centre-Val de Loire, informant la commune de la décision de la commission départementale des objets mobiliers du Cher de procéder au classement au titre des monuments historiques des œuvres suivantes désormais inscrites :

- Cloche en bronze de 1666, conservée dans l'église Saint-Blaise
- Cloche en bronze, par Simon Jahan, de 1714, également conservée dans l'église Saint Blaise.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce classement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte le classement de ces deux cloches au titre des monuments historiques.

DCM 2018 - 002 - Achat terrains - résidence Séniors

Monsieur le maire rappelle la délibération 2017-056 relative au projet de la résidence Séniors et notamment la proposition d'achat de terrains complémentaires : parcelles B 556 et B 666 (partiellement sur la partie sud) appartenant à Madame Danielle BEGUIN et à Monsieur Charles GENICHON.

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, accepte d'acheter la parcelle B 556 et la partie sud de la parcelle B 666 (d'une superficie estimée de 175 m²) pour un prix approximatif de 438 € l'ensemble.

DCM 2018 - 003 - Préavis de départ des locataires du logement : 2, route de Bruère

Monsieur le maire fait lecture au conseil municipal du courrier de Monsieur et Madame MIHAILETZ informant la Commune de leur départ du logement au 31/01/2018 (1mois de préavis – départ pour raisons professionnelles). Le conseil municipal prend acte. Monsieur le maire, ou son représentant, est chargé d'effectuer l'état des lieux de sortie. Le conseil municipal se réunira à nouveau pour statuer sur le remboursement de la caution.

CCCF : élaboration d'un règlement local de publicité intercommunal.

Monsieur le maire présente au conseil municipal la délibération de la Communauté de Communes Cœur de France relative à l'élaboration d'un règlement local de publicité intercommunal qui a été affiché pour publication. Le conseil municipal prend acte.

DCM 2018 - 004 - Achat d'une grange

Suite à une offre de vente d'une grange cadastrée B 1721 par Monsieur Maurice NAEGELE pour un montant proposé de 2500 €, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte l'achat de cette grange au prix de 2000€. Monsieur le maire est mandaté pour négocier cette transaction.

DCM 2018 - 005 - Avant-projet définitif et plan de financement de l'aménagement de gîtes dans l'ancienne mairie-école:

Monsieur le maire présente au conseil municipal l'avant-projet définitif du projet de rénovation du bâtiment de l'ancienne mairie en gîtes et de l'école. Le coût de l'opération est de 394 669 € HT dont 118 000 € dans le cadre des programmes de la TEPCV ; ces travaux hors TEPCV seraient financés à 50 % par l'état dans le cadre de la DETR et 30 % dans le cadre des programmes conjoints du Conseil Régional Centre-Val de France et du Conseil Départemental du Cher.

Le conseil municipal, est invité à se prononcer sur ce dossier.

Le conseil municipal,

-après avoir étudié l'avant-projet définitif élaboré par le cabinet d'architectes Espace Pluriel et SEITH,

-et après en avoir délibéré,

-à l'unanimité des membres présents

-accepte ce programme de travaux d'un montant HT de 394 669 € HT,

-programme le plan de financement ci-après :

- Financement Etat programme TEPCV (11,15 %)	: 44 000 €
- Financement Contrat de pays programme TEPCV (12,67%)	: 50 000 €
- Financement DETR (50%)	: 197 334 €
- Financement programmes communs Conseils Régional/Départemental (6,18 %)	: 24 400 €
- Autofinancement total des travaux (20 %)	: 78 935 €

Outre les demandes de financements qui ont été sollicitées dans le cadre des travaux TEPCV, le conseil municipal, sollicite le concours financier de l'Etat dans le cadre de la DETR, du Conseil Départemental du Cher et du Conseil Régional du Centre-Val de Loire dans le cadre des opérations et actions.

Monsieur le Maire est mandaté pour solliciter les subventions nécessaires au financement de ce programme, et est autorisé à signer tous documents afférents à ces demandes.

Fin de la séance à 21 h 40
Le Maire, Philippe AUZON